

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 30/07/2025 - 4266 - 2002 B 00341 - 444 588 032 - A.D.I. CONCEPT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise										ADI CONCEPT										Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise										55 Route du Moulin 41000 VILLERBON																					
SIRET										4 4 4 5 8 8 0 3 2 0 0 0 3 7																					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2										Durée de l'exercice précédent *		1 2									
																				Exercice N clos le		13/11/2021									
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3	
ACTIF IMMOBILISE Immobiliations incorporelles { Fonds commercial * Autres *} Immobiliations corporelles * Immobiliations financières * (1) Total I (5)										010										012											
										014										016											
										028										030										63 154	
										040										042											
										044										048										63 154	
ACTIF CIRCULANT STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * Marchandises * Avances et acomptes versés sur commandes Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3) Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance * Total II										050										052										2 380	
										060										062											
										064										066											
										068										070										3 832	
										072										074										14 444	
										080										082											
										084										086										4 390	
										092										094										199	
										096										098										25 246	
Total général (I + II)										110										112										88 400	
PASSIF																				Exercice N 1										NET	
CAPITAUX PROPRES Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *) Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées Total I										120										124										8 000	
										126										130											
										131										132											
										134										136										(2 874)	
										137										140											
										142										144										(11 818)	
										146										148											
										150										152											
										154										156										59 832	
DETTES (4) Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) Comptes courants d'associés Autres dettes Produits constatés d'avance Total III										164										166										14 822	
										169										172										25 179	
										173										175										384	
										174										176										100 217	
										180										182										48 865	
										184										186											
Total général (I + II + III)										180										182										88 400	
REVENUS (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an (2) Dont créances à plus d'un an (3) Dont compte courant d'associés débiteurs										(4)										(5)											
										195										197										46 189	
										199										201										48 865	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ADI CONCEPT		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice clos le		
				018		3,11,21,0,2,4		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	2 506	
		Services *		217		218	136 409	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	7 456		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	146 370		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 599	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(2 380)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	51 392	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	483	244	13 174	
	Rémunérations du personnel *					250	70 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	21 832	
	Dotations aux amortissements *					254	5 239	
		dont amortissement du fonds de commerces				255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	362	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	163 218		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(16 848)
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	96	
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300		
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(16 944)
B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	16 944	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	2 555			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 512			
	Divers * : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
				JEI (44. sexties A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Rurales Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181			
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	12 877
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	12 877

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

2e

NOTE D'INFORMATIONS PARTICULIERES



Principes comptables généraux et dispense d'annexe

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

DISPENSE D'ANNEXE COMPTABLE

L'annexe comptable n'est pas établie :

- Lorsque l'entité est une personne physique éligible au Régime Simplifié d'Imposition
- Lorsque l'entité (sauf holding) ne dépasse pas au titre du dernier exercice clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants :
 - Total du bilan 450 000 €
 - Chiffre d'affaires 900 000 €
 - Nombre de salariés 10

(Ordonnance 2014-86 du 30/01/2014 prise dans le cadre de la loi d'habilitation n°2014-1 du 2 janvier 2014)



2025
4266

A.D.I. CONCEPT
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 55, Route du Moulin - 41000 VILLERBON
B 444 588 032 RCS BLOIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 MAI 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de – 16 943.99 euros qui recevrait l'affectation suivante :

- En totalité, au compte « report à nouveau », soit..... - 16 943.99 euros
- Le compte « report à nouveau », s'élevant ainsi à un montant de – 19 817.55 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de – 11 817.55 Euros.

Décision de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à un montant de – 16 943.99 Euros de la manière suivante :

- En totalité, au compte « report à nouveau », soit.....- 16 943.99 euros
- Le compte « report à nouveau », s'élevant ainsi à un montant de – 19 817.55 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de – 11 817.55 Euros.

En outre, l'assemblée générale prend acte que, du fait de cette affectation, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'assemblée générale devra prendre toutes décisions dans les quatre mois à compter de ce jour pour décider de la dissolution anticipée ou non de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 mai 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

